

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 12 MAI 2017

L'an deux mille dix sept, le douze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Varga,
Mmes Bernicchia, Jolivet, Soyez,
Mrs Couasnon, Lebat, Simon, Tchinda,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mme Fralin donne pouvoir à Mme Sanchez
Mme de Carvalho

Secrétaire de la séance : Madame Sanchez.

Ordre du jour :

Vente de tables, adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM, location barnums et chaises, informations diverses.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2017 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vente de tables

Madame le Maire rappelle **que** la Commune a procédé au renouvellement de l'ensemble des tables de la salle polyvalente qui ont été remplacées par des tables neuves plus facilement maniables pour l'installation et le rangement

Les anciennes tables n'ont plus d'utilité et il est proposé de procéder à leur vente.

Cette opération a déjà été évoquée lors d'un précédent Conseil Municipal et le prix de vente retenu était de 10 €.

Une trentaine de tables a déjà été retenue.

Madame le Maire précise que la Commune détient soixante tables et qu'il serait souhaitable d'en garder quatre ou cinq pour les manifestations organisées par la Commune. Madame le Maire propose de procéder à la vente des anciennes tables aux administrés de la Commune.

Pour le surplus des tables restant éventuellement disponible dans un délai de trois mois, cette vente pourrait alors être ouverte aux personnes intéressées non domiciliées sur la Commune.

Mme Bernicchia indique qu'elle connaît une association qui serait intéressée par cette vente et qu'elle va la contacter à ce sujet.

Considérant que la Commune a procédé au renouvellement de l'ensemble des tables de la salle polyvalente,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente des anciennes tables aux administrés de la Commune et pour le surplus des tables restant éventuellement disponibles, aux personnes intéressées non domiciliées sur la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à procéder à la vente des anciennes tables de la salle polyvalente,
- dit que le prix proposé est de 10€ la table,
- dit que la vente est organisée dans un premier temps au profit des administrés,
- dit que passé un délai de trois mois à compter de la présente délibération, la vente sera ouverte pour les tables restantes à toute personne intéressée,
- autorise Madame le Maire à encaisser le produit de la vente qui sera imputé au c/7713 du Budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux que la commune de Saint Fargeau Ponthierry a adhéré au SDESM par délibération en date du 20 mars 2017.

Le SDESM a entériné cette délibération en date du 30 mars 2017.

Les Conseils Municipaux des communes déjà adhérentes au SDESM (dont commune de Chamigny) disposent d'un délai de 3 mois (soit jusqu'au 21 juillet 2017) à compter de la notification de la délibération du SDESM pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion. Madame le Maire précise que si la commune de Chamigny ne délibère pas dans le délai imparti, son avis est réputé favorable.

Madame le Maire propose néanmoins de donner un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM.

Vu la loi n°2006-1537 du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Fargeau Ponthierry en date du 20 mars 2017 sollicitant son adhésion au SDESM,

Vu la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM.

Location barnums, chaises et tables

Madame le Maire indique que l'intitulé de ce point ne comprend que la location des barnums et des chaises de la Commune.

Or, de nombreux administrés sont également intéressés par la location des tables de la Commune.

Madame le Maire propose que le point soit modifié, incluant la location des tables, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire rappelle ensuite que la Commune est propriétaire de deux barnums et des chaises et tables de la salle polyvalente.

Il existe de nombreuses demandes des administrés pour la mise à disposition de ces mobiliers communaux, notamment dans le cadre de réunions familiales.

Jusqu'à présent, la Commune prêtait ce matériel gratuitement étant précisé que, notamment pour les barnums, leur transport est assuré par les employés communaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une location pour ces matériels lorsque la salle polyvalente n'est pas occupée ; la location serait réservée aux administrés de la Commune.

A la suite de la proposition de Madame le Maire, un débat s'instaure entre les Conseillers Municipaux qui estiment que le coût du transport de ce matériel et de son usure justifie la mise en place d'un tarif de location.

Les conseillers municipaux débattent ensuite pour fixer les tarifs de location.

Considérant que la commune de Chamigny est propriétaire de deux barnums, des chaises et des tables de la salle polyvalente,

Considérant les nombreuses demandes des administrés pour la mise à disposition de ces mobiliers communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre en location les barnums, les chaises et les tables de la salle polyvalente, lorsque la salle polyvalente n'est pas louée ou retenue pour une manifestation,
- dit que cette location est ouverte aux seuls administrés de la commune de Chamigny et que toute sous-location de ce matériel est interdite,
- dit que les prix de location sont fixés comme suit :

objet de la location	quantité	tarif avec livraison	tarif sans livraison
barnum	1	30.00 €	20.00 €
barnum	2	50.00 €	40.00 €
lot 2 tables et 10 chaises	1	10.00 €	

Informations diverses

-Montant des Dotations de l'Etat notifiées

Objet	Montant notifié	Montant budgétisé
dotation forfaitaire	157 175.00 €	145 000.00 €
dotation solidarité rurale - péréquation	26 674.00 €	
dotation solidarité rurale - cible	31 207.00 €	
totale dotation solidarité rurale	57 881.00 €	45 000.00 €
dotation nationale de péréquation	49 503.00 €	46 000.00 €

-Subvention minibus : un versement de subvention d'un montant de 5 481.87 € a été effectué le 13 avril 2017. L'acquisition du minibus a été faite au mois de décembre 2016 pour un montant de 22 749.06 € TTC

-Achèvement des travaux de voirie à Rougebourse.

-Projet de travaux prioritaires de la Communauté de Communes du Pays Fertois sur le réseau d'eau potable.

Certaines interventions vont intervenir à des endroits où des travaux de voirie ont été prévus : sente de la Madeleine et la rue près de l'église.

Les travaux de voirie n'interviendront qu'après l'intervention de la CCPF qui ne nous a pas encore communiqué son planning.

D'autres travaux sur les canalisations d'eau potable sont envisagés par la Communauté de Communes du Pays Fertois pour l'année 2018 : rue Joseph Paul Meslé, rue de l'église, rue de la Sonnette.

-A recevoir : demande de permis de construire de la part de la Communauté de Communes du Pays Fertois pour la construction d'un bâtiment complétant la station de filtration.

-Mise en place de la convention de mise à disposition partielle avec la commune de Changis suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 03 mai 2017.

Mr Couason donne l'information que Monsieur le Maire de Changis, lors d'une rencontre à la Communauté de Communes du Pays Fertois, remercie la commune de Chamigny. Madame le Maire souligne l'importance de l'entraide entre les petites communes.

-Plan Local d'urbanisme

point sur l'enquête publique :

1^{ère} permanence : aucun visiteur

2^{ème} permanence : huit personnes pour opposition au PLU (ces personnes ont toutes déposé un courrier précisant leurs motivations)

3^{ème} permanence : 10 personnes - cinq personnes pour opposition au PLU (ont déposé une lettre), une personne pour connaître les règles applicables à sa parcelle, quatre personnes pour avoir des précisions sur le PLU qui n'ont pas déposé.

Trente mails et courriers au total ont été déposés au registre. Beaucoup concernent des oppositions ou des questionnements par rapport au règlement du PLU appliqué au Domaine de Tanqueux. Une seule personne s'était manifestée au cours de l'élaboration du PLU avant le début de l'enquête publique, alors que tout au long de l'élaboration du PLU diverses communications et documentations ont été communiquées à l'ensemble des habitants de la commune de Chamigny, notamment le document de concertation très explicite distribué par la Commune dans toutes les boîtes aux lettres en avril 2016.

Cette situation peut s'expliquer en partie par une campagne mise en place au moyen de tracts distribués aux habitants du Domaine de Tanqueux qui semble relever de l'initiative de propriétaires du Domaine de Tanqueux dont une partie des terrains est actuellement située en zone boisée classée au POS et donc non constructible. Il est précisé que ces tracts sont diffamatoires envers l'un des élus du Conseil Municipal clairement désigné.

point sur l'évolution des règles d'urbanisme au Domaine de Tanqueux :

Le cahier des charges initial prévoyait notamment : un espace boisé non constructible au Domaine de Tanqueux, de grandes parcelles non divisibles, l'interdiction de déboiser et de dessoucher sur les parcelles, des possibilités de construction selon un certain coefficient. La continuité de ce cahier des charges a été reprise dans le règlement du POS (reprise du lotissement dans le domaine public communal) avec le maintien d'une zone boisée classée hors constructions existantes et l'impossibilité de diviser les parcelles construites (application d'un coefficient d'occupation des sols).

Ces prescriptions seront reprises dans le PLU sous une nouvelle forme en tenant compte des désordres structurels du sol constatés de longue date sur une partie du Domaine de Tanqueux.

Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Sous-préfet en 1982 à ce sujet ainsi que du courrier d'un administré du Domaine de Tanqueux en réponse aux tracts.

Une personne reçue ce jour a mentionné avoir appelé les deux signataires des tracts pour avoir des précisions.

Madame le Maire précise qu'un terrain construit ne peut pas être déclaré inconstructible.

S'instaure un débat au sein du Conseil Municipal, l'ensemble des élus, regrettant le climat engendré par les différents tracts et notant par ailleurs qu'une majorité des administrés protestataires ne semble pas avoir pris connaissance des prescriptions du PLU, qu'à travers les tracts et ne semblent pas avoir consulté les documents d'urbanisme mis à leur disposition.

Mme Sanchez sollicite la parole afin de faire une déclaration, ce qui est accordé par Madame le Maire :

Mme Sanchez déclare qu'elle habite au Domaine de Tanqueux depuis 20 ans. Elle précise qu'elle a agrandi son habitation en créant un bureau de 24 m² en tenant compte des prescriptions. Ce bureau s'est désolidarisé de l'habitation principale et a du faire l'objet de travaux de renforcement. Un de ses voisins a également effectué des travaux de renforcement. Les tracts de Mrs Alibert, Posnic et Muniez vont avoir une influence négative sur l'image du Domaine de Tanqueux.

Mme Sanchez souligne également les risques du déboisement et du dessouchage effectués par certains propriétaires.

Mme Bernicchia précise que chacun a le droit de faire part de son désaccord avec les choix du Conseil Municipal.

Mme le Maire précise que la liberté d'expression ne doit cependant pas donner lieu à des accusations personnelles.

Mme Bernicchia indique qu'effectivement il y a un mélange de conflit de personnes et de données techniques, mais que seules les données techniques seront prises en compte par le Conseil Municipal. Elle souligne également que seules 27 personnes sont intervenues au registre d'enquête publique pour manifester leur désaccord ce qui est loin de représenter la majorité des habitants du Domaine de Tanqueux.

Mme Bernicchia indique également que Monsieur le Préfet ne mentionne que la partie de Chamigny alors que la partie de la Ferté sous Jouarre connaît les mêmes désordres, comme en 2003. Elle précise que bien que les dommages n'aient pas été classés en catastrophe naturelle, les assurances les ont pris en charge et pointe le caractère injurieux des tracts vis-à-vis des personnes qui ont dû faire face à ce type de problème.

Mr Tchinda demande également la parole et précise que le Plan Local d'Urbanisme est un travail collectif des élus de la Commune. De longues séances de travail sont intervenues tout au long du processus qui a toujours été abordé du point de vue de l'intérêt des Chamignots. Il précise que les élus du Conseil Municipal représentent tous les hameaux et le bourg de Chamigny.

Mme Bernicchia intervient pour préciser que les élus de la Commune seraient irresponsables de mettre les pavillons existants en danger.

Madame le Maire précise, quant à elle, qu'en dehors des permanences du Commissaire enquêteur, toutes les personnes qui souhaitaient un entretien pour des précisions sur le Plan Local d'Urbanisme ont été reçues, sans exception, et ce tout au long de l'élaboration du projet, certaines ont également préféré se renseigner par téléphone et il a été répondu à toutes leurs interrogations.

En ce qui concerne la demande très récente de réunion publique, en concertation avec le Commissaire enquêteur, il a été décidé de ne pas donner suite aux motifs suivants : toute personne souhaitant des renseignements est reçue, il n'est pas possible d'organiser une réunion publique au profit des seuls habitants du Domaine de Tanqueux, tous les Chamignots étant concernés.

Enfin, la demande de réunion publique intervient trop près de la clôture de l'enquête publique (19 mai 2017) et ne permet pas de réunir les conditions d'une publicité et d'une information des administrés suffisantes à son bon déroulement.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures trente minutes aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire